Image not found or type unknown

Divorce prononcé en Espagne

Par **lesheuresclaires**, le **18/10/2011** à **17:50**

Bonjour,
Mon père s'est marié en France dans les années 90. Aujourd'hui, il passe sa retraite en Espagne. Il a divorcé et le jugement a été prononcé en Espagne. Aujourd'hui, son ex femme mécontente de ce jugement, lui demande une pension compensatoire. Pour se faire, elle a entamé sa démarche en France au TGI. Pour l'instant, il n'a reçu q'une lettre de l'avocat de son ex épouse lui demandant de se présenter dans les 15 jours au TGI. Est-ce normal?
Quelles sont les démarches à entreprendre?
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés